

et, si le malade est anémié, on lui permet de boire une certaine quantité de vin blanc coupé d'Évian.

Si l'accès de goutte est d'intensité modérée, il est inutile d'administrer des médicaments; l'emploi de ceux-ci est au contraire légitime si l'accès est très intense, s'accompagne de douleurs intolérables et a de la tendance à trainer en longueur. Mais on ne doit prescrire le salicylate ou même le colchique que si les urines ne présentent pas d'albumine, si le cœur n'est pas altéré.

Les deux spécifiques de l'accès sont le colchique et le salicylate de soude. « Le meilleur mode d'emploi du *salicylate de soude* consiste, d'après G. Sée, dans l'administration de 6 grammes pendant les trois premiers jours, puis de 4 grammes pendant les trois jours suivants et ainsi de suite alternativement de trois en trois jours, 6 grammes et 4 grammes pendant trois semaines. » L'action du salicylate de soude est expliquée par les recherches de Haig; d'après ces recherches, l'acide salicylique est beaucoup plus soluble que l'acide urique.

Rendu considéré comme une obligation absolue de tâter la susceptibilité des malades et de ne prescrire l'acide salicylique qu'avec beaucoup de prudence et en ayant soin de le faire prendre par petites doses d'heure en heure, afin d'en assurer l'élimination graduelle.

Le *colchique*, plus encore que le salicylate de soude, possède la propriété de calmer les douleurs et d'enrayer l'accès de goutte; mais on ne doit l'employer qu'au bout de quelques jours, lorsque la violence de l'accès commence à s'atténuer. « A partir du douzième jour, si les manifestations de l'accès ne sont plus actives, si rien ne révèle un travail qui va aboutir à une manifestation fluxionnaire nouvelle, vous pouvez arrêter l'accès, au risque de le voir se renouveler dans trois semaines. Il vaut mieux avoir deux accès courts et rapprochés qu'un accès traînant. C'est à l'aide du colchique que vous pourrez abrèger une attaque de goutte, et c'est, à mon sens, le seul emploi légitime qui puisse être fait de ce précieux médicament dans le traitement de la goutte. » M. Bouchard donne, à partir du douzième jour seulement, 10 à 12 grammes de vin de colchique dans une potion à prendre trois jours de suite; Lécorché administrait au contraire le colchique dès le début de l'accès; il fait prendre d'emblée LX gouttes de teinture de semences en trois fois dans la journée, ou 5 demi-cuillerées à café de liqueur de Laville, le matin, dans l'après-midi et dans la soirée; et, suivant l'effet produit, renouvelle la même dose le lendemain ou la diminue d'un tiers. Le 3^e et le 4^e jour, il donne deux fois XX gouttes de teinture ou 2 demi-cuillerées à café de liqueur, le 5^e et le 6^e, XX gouttes seulement de teinture ou une demi-cuillerée de liqueur. Il est bien rare avec cette médication que, dès le 3^e ou le 4^e jour, la crise douloureuse ne soit déjà presque complètement calmée.

Rendu employait des doses moindres: XXV gouttes de teinture de semences le premier jour et XV à XX gouttes le lendemain et les jours suivants, par doses fractionnées deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures.

Dujardin-Beaumetz formulait ainsi:

Teinture de colchique.	} ãã 10 grammes.
Alcoolature de racines d'aconit	
Teinture de jalap composée.	
— de quinine.	

XXX gouttes de ce mélange à prendre, le matin, le midi, le soir, dans un verre de tisane de frêne.

M. Albert Robin a recours à la formule très complexe suivante:

Alcoolature de fleurs de colchique.	40 grammes.
Teinture de fraxinus ormus	14 —
— de digitale	12 —
— de quinine	8 —
— de belladone	6 —
— de glycyrrhizine.	20 —

Donner, au début C gouttes en 4 doses de XXV gouttes; diminuer en outre progressivement les doses.

Retenons que la teinture de semences est une des meilleures préparations de colchique; qu'elle est facile à manier; qu'à faibles doses, XL à LX gouttes, on peut l'administrer sans la moindre crainte d'accidents, même au début de l'accès, à la condition de diminuer la dose dès le second jour et de l'abaisser à XXX ou XX gouttes, à prendre pendant 3 ou 4 jours.

On peut, au lieu de teinture, prescrire l'extrait de semences à la dose moyenne de 0 gr. 10.

Certaines indications thérapeutiques peuvent, au cours de l'accès de goutte, nécessiter une intervention spéciale. Ainsi, quand la température atteint ou dépasse 40 degrés, on peut employer le *sulfate de quinine* à la dose de 1 gramme en deux prises, données à une heure d'intervalle.

Trousseau associait d'ailleurs la quinine, le colchique et la digitale:

Sulfate de quinine	15 centigrammes.
Extrait de digitale.	25 milligrammes.
— de semences de colchique	5 centigrammes.

Pour 1 pilule; 2 ou 3 par vingt-quatre heures, pendant trois, quatre ou cinq jours de suite.

Lorsqu'il existe de l'embarras gastrique, il faut se défier des vomitifs et des purgatifs.

On combattra la constipation uniquement à l'aide de *lavements*.

Contre les nausées, on peut prescrire la *potion de Rivière*; contre le hoquet, l'*eau chloroformée glacée*, et contre les douleurs stomacales, les *cataplasmes très chauds*. Si les douleurs sont très vives, le *sirop de chloral* est indiqué, mais il faut se garder de la morphine. S'il existe une surexcitation nerveuse très accentuée, on est autorisé à donner le soir l'*antipyrine* à la dose de 1 à 2 grammes, ou l'*extrait thébaïque* (2 à 5 centigrammes).

Enfin, si des complications pulmonaires surgissent, on aura recours uniquement aux *applications de ventouses*; si le malade accuse de la dysurie, on lui fera boire de l'eau de Contrexéville, d'Aulus ou de Capvern.

Pour hâter la résolution de la fluxion articulaire, on peut ordonner le *massage*, mais en se rappelant que le massage, fait prématurément ou mal fait, est capable de réveiller les douleurs.